



## CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT (CGF) DU CABINET VETERINAIRE MEDICO-CHIRURGICAL DE BOISSISE SITUÉ AU 1 PLACE DE L'ÉGLISE A BOISSISE-LE-ROI

Les présentes conditions sont consultables sur le tableau d'affichage de notre salle d'attente, sur le site internet du cabinet et elles peuvent vous être remises sous un format papier sur demande à l'accueil. Tout acte effectué sur un patient dans notre établissement est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

### 1. Dénomination de l'établissement de soins, adresse de l'établissement de soins

Notre établissement de soins est classé «Cabinet Vétérinaire médico-chirurgical pour Animaux de Compagnie » conformément à l'arrêté du 15 mars 2015 relatif aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'ordre des vétérinaires.

Cabinet vétérinaire médico-chirurgical de Boissise  
1 place de l'église  
77310 Boissise-le-Roi  
01 64 19 41 52  
contact@veterinaire-boissise.com

### 2. Espèces habituellement traitées

Le cabinet assure exclusivement les soins des chiens et des chats.

Nous vous conseillons de vous adresser pour :

- Les NACS : chez « Exotic Clinic » à Nandy (77176)
- La faune sauvage : au « Centre d'Accueil de la Faune Sauvage » (CEDAF, <https://faune-alfort.org>) situé 7 avenue du général de Gaulle à Maisons Alfort (94700)

### 3. Sociétés d'exercice et réseaux professionnels

Le cabinet appartient à la Selarl « Vet Boissise » détenue par RFAJNZILBERG Holding.

La clinique adhère au site de vente en ligne « Chronovet » et à la plateforme de RDV en ligne « PilePoils ».

### 4. Horaires d'ouverture et conditions d'accueil

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h à 13h - 15h à 19h

Samedi : 9h à 12h

Fermé le jeudi

Les consultations se dérouleront exclusivement sur RDV (sauf urgence vitale). Vous pouvez prendre RDV par téléphone durant les heures d'ouverture ou sur notre plateforme de RDV en ligne que vous trouverez sur le site du cabinet : [www.veterinaire-boissise.com](http://www.veterinaire-boissise.com)

Tout animal présenté sans RDV pourra être amené à attendre (sauf urgence vitale) plus longtemps que les autres afin de respecter au mieux le planning des RDV prévus.

Il peut arriver que le cabinet soit fermé pour raison exceptionnelle (maladie, congés, formation...). Ces fermetures vous seront communiquées sur le site internet du cabinet, sur les réseaux sociaux ainsi que sur la porte d'entrée du cabinet.

Dans le cabinet, les animaux réputés agressifs devront être présentés muselés par une personne majeure. Le client s'engage à déclarer le caractère agressif de l'animal en cas de première consultation ainsi qu'à le museler s'il a connaissance de son agressivité envers les humains ou les autres chiens.

Les chats seront amenés et conservés dans une cage de transport (ou équivalent) ayant un système de fermeture fiable. Le client s'engage à ne pas ouvrir la grille de la cage en salle d'attente.

## 5. Personnel affecté aux soins

Personnel vétérinaire :

- Dv Fajnzilberg Rachel, médecin vétérinaire diplômée en 2020 de l'université de Liège (Belgique)

Personnel non vétérinaire :

- Plage Gladys, auxiliaire vétérinaire qualifiée diplômée de Sup-Veto en 2021

La liste du personnel mise à jour est régulièrement publiée sur le site internet du cabinet.

## 6. Permanence et continuité de soins

En cas d'urgence et durant les horaires de fermeture du cabinet, vous pouvez vous adresser à VETOADOM. Un contrat de continuité de soins a été conclu. Ces modalités vous seront également rappelées sur le répondeur de la clinique pendant les horaires de fermeture.

## 7. Prestations au sein de l'établissement

Les prestations fournies par notre établissement sont les suivantes :

- **Médecine préventive**
- **Médecine interne**
- **Analyses :**
  - ✓ sanguine (laboratoire de chez FUJIFILM VET SYSTEMS France)
    - Biochimique et ionique : Dri-chem NX600IC
    - Endocrinologique : Dri-chem immuno AU10V
    - Hématologique : Exigo H400
  - ✓ urinaire

Si nécessaire des analyses complémentaires pourront être envoyées en laboratoire externe avec l'accord préalable du client.

- **Imagerie médicale**
  - Echographie abdominale généraliste ( Sonoscape P20, Mano Médical)  
Si une échocardiographie est nécessaire nous pourrions proposer au client l'intervention d'un vétérinaire spécialisé dans nos locaux ou de le référer.
  - Radiographie (Table MANO RX32 OPTICA 20 et Capteur silicium MANO DR 921)
- **Anesthésie :**  
Le protocole d'anesthésie sera déterminé en fonction de l'âge de l'animal, de son état de santé et du type d'acte à réaliser. Si le propriétaire le souhaite tout le processus d'anesthésie pourra lui être préalablement expliqué. L'état du patient durant l'anesthésie sera monitoré à l'aide d'un moniteur uMEC12VET (Mindray). Les anesthésies volatiles seront mises en place grâce à une Veta5 avec respirateur intégré (Mindray) et au concentrateur à oxygène VetOxyFlow OC1 (Mano Médical).
- **Chirurgie de convenue et des tissus mous**
- **Dentisterie :** détartrage ultrasonique, polissage dentaire et extractions dentaires
- **Hospitalisation :**  
La surveillance des animaux hospitalisés sera réalisée par le vétérinaire et l'ASV à une fréquence qui sera déterminée en fonction de l'état de santé du patient et des soins à réaliser. Il n'y aura pas systématiquement une personne présente au cabinet en dehors des horaires d'ouverture. Si l'état du patient nécessite une surveillance accrue, nous pourrions être amenés à proposer au client de le référer dans une structure qui répondra au besoin de son animal.  
Les visites pourront avoir lieu sur RDV et pendant les horaires d'ouverture.
- **Délivrance des médicaments** dans le respect de la législation en vigueur

- **Ventes de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques**
- **Ventes en ligne** : La clinique adhère au site de vente en ligne « Chronovet » (<https://www.chronovet.fr/>), qui vous permet de commander un large choix de produits (aliments, friandises, produits de soins et d'hygiène, médicaments en vente libre, accessoires), à des prix très compétitifs. Nous vous rappelons que la vente en ligne de médicaments vétérinaires sur ordonnance est interdite en France.

## 8. Risque thérapeutique, anesthésique et lié à la contention / Consentement éclairé du Client

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comporte un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant enjeu le pronostic vital de l'animal, par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre «contrat de soins »).

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et /ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client. Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

## 9. Contrat de soins, Conditions particulières

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

## 10. Décès de l'animal

En cas de décès du patient, nous pouvons si la législation le permet et si le client le souhaite restituer le corps à fins d'inhumation. Nous pouvons dans les autres cas assurer, par l'intermédiaire de la société Esthima Étampes (91), l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le Client. Les frais d'incinération sont à la charge du Client

## 11. Admission des animaux visés par la Législation sur les chiens dangereux

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

## 12. Admission des animaux errants

La gestion des animaux en état de divagation sur la voie publique est de la responsabilité du maire de la commune concernée (voir Code Rural, article L211-21 et suivants). À défaut de connaître le détenteur de l'animal présenté par un tiers à la clinique, le vétérinaire se conformera à la législation en vigueur. En dehors de soulager la souffrance animale, le vétérinaire dirigera la tierce personne vers la mairie de la commune où a été trouvé l'animal qui reste seule en charge de la gestion des animaux en divagation dans sa commune. En l'absence de conventions avec les communes, nous ne sommes pas habilités à héberger les animaux errants.

## 13. Conditions tarifaires

La liste de prix des actes courants est affichée à l'accueil du cabinet et est également disponible sur le site internet du cabinet. Pour tout autre acte vous pouvez nous demander un devis.

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client. De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client. Le Vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement (huissier, justice). Un acompte pourra être demandé notamment lors de l'hospitalisation du patient pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée .

Un avoir pourra être établi en cas de restitution d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois. **Les médicaments non entamés ne peuvent être repris.**

#### 14. Secret Professionnel / Règlement Général sur la Protection des données (RGPD)

- Secret professionnel :

Les vétérinaires et les salariés non vétérinaires sont soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire ou conditions prévues par la loi.

- RGPD/ Politique de confidentialité

Le cabinet de Boissise dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des clients et assurer la facturation des actes, médicaments vétérinaires et autres produits. Les informations qui vous seront demandées font l'objet, sauf opposition de votre part, d'un enregistrement informatique. Seuls les membres du personnel de la structure ont accès au fichier. Dans le cadre du suivi optimisé du patient, certaines de ces données peuvent être transmises à d'autres vétérinaires ou laboratoires, qui s'engagent à ne les utiliser qu'aux fins concernées. Les données pourront également être utilisées pour vous alerter sur la nécessité d'un renouvellement médical.

Lors d'identification d'un animal par radiofréquence, certaines de vos données sont transférées au fichier national d'identification, tel que prévu par les articles D212-63, D212-66 et D212-68 du code Rural et de la pêche maritime.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement à la portabilité et la limitation du traitement des informations vous concernant en effectuant la demande auprès du Dv Fajnzilberg.

#### 15. Différend / Litige

- Conseil Régional de l'ordre des vétérinaires : IDF-DOM, 18 Cour Debille 75011 Paris, [cro.idf@ordre.veterinaire.fr](mailto:cro.idf@ordre.veterinaire.fr)
- Accès au code de déontologie : Site internet [veterinaire.fr](http://veterinaire.fr)
- Coordonnées RCP : MMA ENTREPRISE, 5 rue de la rochette 77000 Melun ; contrat MMA PRO-PME n°149066138